



# Baptême civil ou républicain

## À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

## Comment procéder ?

Le baptême civil n'a aucune valeur juridique. Il n'est régi par aucun texte de loi. Les maires ne sont pas tenus de le célébrer. La valeur du baptême républicain a surtout une valeur symbolique. L'engagement des parrains et marraines est moral. Pour les désigner tuteurs en cas de décès, il convient de s'adresser à un notaire.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site Service public](#)